RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Maison Eutopia

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 2 rue Charlevoix de Villers, 33300 Bordeaux
RCS BORDEAUX 938 189 594

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 29 OCTOBRE

Je soussigné, Pierre Graffeuille, agissant en qualité de Président de la société Maison Eutopia, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 2 rue Charlevoix de Villers, 33300 Bordeaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 938 189 594 (ci-après la « Société),

Après avoir rappelé que l'article 4 des statuts de la Société prévoit que le siège social peut être transféré en tout autre lieu du même département par décision du Président, décide de prendre les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION
(Transfert du siège social)

Le siège social de la Société est transféré, à compter de ce jour, du 2 rue Charlevoix de Villers, 33300 Bordeaux, au 35 cours du Médoc, 33300 Bordeaux.

DEUXIEME DECISION
(Modification des statuts)

En conséquence de la décision qui précède, l'article 4 des statuts de la Société, relatif au siège social, est modifié comme suit :

Nouvelle rédaction :

« Article 4 : Siège social

Le siège social est fixé : 35 cours du Médoc – 33300 Bordeaux.

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision collective des associés ou de l'associé unique et dans le même département par décision du Président. ».

Le Président arrête en conséquence le texte des statuts mis à jour intégrant la nouvelle rédaction de l'article 4 ci-dessus.

TROISIEME DECISION
(Pouvoirs pour formalités)

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal ses présentes décisions pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président.

Le Président
Pierre Graffeuille

